

Direction de l'expansion du commerce en Afrique
et au Moyen-Orient (GBTE)
Affaires extérieures et Commerce extérieur
Canada
125, promenade Sussex
Tour A, 4^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Téléphone : (613) 993-7043

Dans la mesure du possible, il est recommandé d'obtenir son visa avant le départ du Canada, mais s'il est nécessaire de demander un visa à l'extérieur du Canada (p.ex., à Londres), il faudra peut-être, à la demande de l'ambassade saoudienne locale, présenter une lettre de recommandation de l'Ambassade ou du Haut-commissariat du Canada.

Les visas d'admission ne sont valables que pour un seul voyage, mais on peut obtenir la permission sur place d'être réadmis. À noter que les visas ne peuvent être obtenus à l'arrivée en Arabie saoudite.

Règlements sanitaires

Il est recommandé d'être muni d'un certificat de vaccination TTAB et aux gammaglobulines. Les certificats de vaccin contre le choléra et la variole ne sont plus obligatoires pour les visiteurs canadiens.

Courrier, télégraphe et téléphone

Les gens d'affaires sont priés d'utiliser les services de télécopieur, de courrier aérien ou de messageries pour toute leur correspondance, étant donné que le courrier de surface peut prendre deux mois à atteindre sa destination. Il existe des installations fiables de télex, télécopieur et de téléphone dans toute l'Arabie saoudite.